



Mairie- France Services  
1 Place du Duché 30700 UZES  
Tél : 04 66 03 48 48  
Email : [cni.passeports@uzes.fr](mailto:cni.passeports@uzes.fr)



## PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITE BIOMETRIQUES

**Le dépôt des demandes s'effectue uniquement sur rendez-vous.**

**Passeport : prise d'empreintes au dépôt et au retrait (à partir de 12 ans)**

**Carte nationale d'identité : prise d'empreintes au dépôt (à partir de 12 ans)**

**Présence du mineur obligatoire au dépôt**

<b>Passeport biométrique</b>	<b>Carte nationale d'identité biométrique</b>
<b>Validité :</b> 10 ans (personne majeure) 5 ans (personne mineure)  <b>Timbre fiscal électronique :</b> 86 euros (majeurs) 42 euros (mineurs de plus de 15 ans) 17 euros (mineurs de moins de 15 ans)	<b>Validité :</b> 10 ans (personne majeure) 10 ans (personne mineure)  <b>Gratuit <u>sauf</u> en cas de perte ou de vol :</b> Dans ces deux derniers cas fournir un timbre fiscal de 25 euros

### Liste des pièces à fournir en ORIGINAL :

- **Pré-demande à effectuer sur le site suivant : <https://ants.gouv.fr>**, après création d'un compte via France Connect, se rendre dans la rubrique « réaliser une pré-demande de CNI et/ou passeport ». Le récapitulatif **doit** être imprimé, en cas d'impossibilité pensez à vous munir du numéro de la pré-demande le jour du dépôt.

**Attention :** indiquer tous les prénoms dans l'ordre exact (les prénoms doivent être séparés par des virgules, aucun espace doit être inséré, ni entre les virgules, ni entre les tirets d'un prénom composé), tout comme la filiation qui doit comporter tous les prénoms des parents.

- En cas de renouvellement : fournir l'ancien passeport ou la carte nationale d'identité.
- Une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si vous êtes en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans).
- Une photographie d'identité récente (les photomatons pouvant entraîner un rejet de dossier, privilégiez les photographes) format 35/45. Elle doit être récente (moins de 6 mois). **Ne pas découper la photo.**
- Un justificatif de domicile de moins de 1 an (certificat d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer de bailleurs sociaux, facture téléphone fixe ou portable, facture GDF, facture d'électricité, facture d'eau, attestation d'assurance d'habitation). Les justificatifs présentés ne doivent pas être tronqués.
- Le livret de famille et la carte d'identité des parents pour les mineurs.

- Pour les personnes hébergées : une attestation d'hébergement, un justificatif de domicile et la carte d'identité de l'hébergeant

#### **ADJONCTION D'UN NOM D'USAGE :**

Pour un mineur : compléter l'autorisation et la faire signer par les 2 parents

Pour un majeur : Si ajout d'un nom « Épouse » ou « Époux » : fournir un acte de mariage de moins de 3 mois.

#### **EN CAS DE PERTE OU DE VOL :**

- Perte : déclaration effectuée en Mairie
- Vol : déclaration effectuée au commissariat de police ou à la gendarmerie

Fournir, si possible, un document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale par exemple).

#### **DANS LE CAS DE PARENTS DIVORCES :**

Fournir le jugement de divorce définitif précisant le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale et fixant le domicile de l'enfant.

#### **EN CAS DE GARDE ALTERNEE :**

Fournir un justificatif de domicile des 2 parents et leur carte nationale d'identité (ou le passeport) ; attestation à compléter et à signer par les 2 parents

#### **POUR LES PERSONNES SOUS TUTELLE OU CURATELLE :**

L'original du jugement intégral devra être présenté le jour du rendez-vous.

Les majeurs, en capacité, sous tutelle/curatelle peuvent effectuer seul leur demande de pièce d'identité, mais leurs responsables doivent être informés et fournir :

- une attestation signée et datée de moins de 3 mois, comportant les nom, prénoms, date de naissance et l'adresse du tuteur/curateur, ainsi que les nom, prénoms et date de naissance du majeur sous autorité.

- Sa pièce d'identité originale (CNI ou passeport)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA NON TRAITÉ ET FERA  
L'OBJET D'UNE NOUVELLE DEMANDE ET DONC  
D'UNE NOUVELLE PRISE DE RENDEZ-VOUS**

#### **ATTENTION**

**Les passeports et les cartes non retirés dans un délai de 3 mois  
seront détruits.**